**BTS : Epreuve d’Economie-Droit**

**SESSION 2013**

**PROPOSITION DE CORRECTION**

**Première partie : Economie**

**Proposition de corrigé** :

INDUSTRIE ET COMPETITIVITE.

A l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances personnelles, en veillant à préciser les principaux concepts utilisés et à exploiter les sources statistiques mises à votre disposition, vous devez concevoir une note argumentée et structurée dans laquelle :

- vous analyserez la situation de l'industrie française dans le contexte économique international;

- vous apprécierez la compétitivité de l'industrie française après avoir rappelé les facteurs qui influent les deux formes de compétitivité;

- vous distinguerez les objectifs et les modalités d'inscription politique industrielle de nature à renforcer la compétitivité de l'économie française.

Depuis les années 80, les Etats du monde, à travers les firmes multinationales, se livrent à une lutte pour s'arracher les parts de marché. La mondialisation, à travers le principe de « trois D » ( décloisonnement, désintermédiation et dérégulation ») soumet toutes les nations du monde à une concurrence féroce. Les échanges extérieurs permettant aux Etats respectifs d'améliorer leur balance commerciale est le signe d'une meilleure compétitivité qui peut­ être à la fois basée sur le prix et ou sur la qualité. Or, depuis plusieurs décennies, on constate une permanence au niveau du déficit commercial de la France, surtout dans le secteur secondaire. Même si on dénote un léger recul de ce déficit passant de 74 milliards d'euros en 2011à 67 milliards en 2012, on constate le manque de compétitivité dans le domaine industriel de la France qui se traduit par une hausse du chômage et, d'une certaine manière, de la hausse de la précarité dans notre pays. La compétitivité est la capacité d'une entreprise à pouvoir gagner ou conserver les parts de marché. Elle revêt deux formes : on parle de compétitivité-prix et de compétitivité structurelle ou hors­ prix.

Cependant, l'industrie n'est pas un secteur d'activité comme les autres. En effet, la demande en biens industriels des pays développés reste fondamentale, dans la mesure où elle assure l'essentiel de leur qualité de vie. Si ces biens ne sont pas produits par soit même, ils doivent être importés. Ce qui semble être le cas pour la France qui est rentrée dans une phase de désindustrialisation.

Comment peut-on expliquer les faiblesses de l'industrie française ? Doit- on parler de la désindustrialisation de la France ?

**A - La globalisation entraîne des choix de stratégies industrielles.**

Tous les Pays européens sont pris dans le tourbillon de la désindustrialisation. Aucun Etat n'y échappe : même pas la France. La théorie des avantages absolus d'Adam Smith, puis celle des avantages relatifs de D.Ricardo prônent les vertus du libre-échange qui serait source de croissance. Ces deux théories ont été complétées par d'autres théories dont le théorème HOS qui stipule que chaque pays doit se spécialiser dans la production qui nécessite un facteur possédé en abondance. Il est évident que sur les deux facteurs de production, la France possède en abondance le facteur capital. Dans un commerce intra-firme et un commerce intra-branche, la différenciation au niveau des biens produits devient la règle. Pour cela, dans le cadre de la DIPP, l'externalisation devient, de facto, la règle pour la recherche de la compétitivité structurelle, qui devient gage de réussite économique. Faire sous-traiter la partie de la production nécessitant une faible valeur ajoutée et se réserver le droit de produire les biens à forte valeur ajoutée. Cette stratégie, si elle a des retombées positives sur le plan microéconomique, en revanche sur le plan macroéconomique, les conséquences sont catastrophiques.

**B- La France a perdu en compétitivité prix- au profit de la compétitivité structurelle.**

De manière générale, l'industrie demeure un des principaux moteurs de l'activité économique, en termes de valeur ajoutée et d'emploi.

En France, pour des raisons politiques et sociales, la compétitivité-prix, dans le secteur industriel a été sacrifiée. Face aux pays émergents, la France, au même titre que les autres Etats de l'OCDE, a vu la part de l'industrie dans la valeur ajoutée progressivement baissé comme peau de chagrin. Comme on peut le voir dans le document 2, la part de l'industrie dans la VAB ne cesse de baisser en pourcentage entre les années 80 et 2011; passant de 17 % à plus ou moins 10%. Les raisons sont multiples. On va en retenir quelques-unes.

Comme le stipulent les économistes libéraux, le marché du travail français n'est pas flexible. Face à la concurrence internationale, le coût du travail en France est très élevé comparativement à celui des autres pays émergents. L'offre du travail est une fonction croissante du salaire réel, alors que la demande de travail est une fonction décroissante du salaire réel. L'institutionnalisation du marché du travail étant trop présente en France, le coût du travail devient ainsi un obstacle à l'emploi. Les entreprises françaises préfèrent ainsi aller s'implanter dans les pays à bas salaire. Ce phénomène de délocalisation peut expliquer la montée du chômage et de la précarité. Ainsi comme on peut le constater dans le document 3, les secteurs de l'automobile, du textile et de l'informatique sont « partis », comme le dirait l'économiste Noel Giraud, dans les pays à haute technologie à économie de marché.

La compétitivité-prix de la France est battue en brèche par une monnaie trop forte. (Dixit les détracteurs d'une monnaie trop forte). Les prix des biens étant évalués en dollars, l’appréciation de l'euro renchérit les prix des exportations au profit des exportations. Certains économistes et politiques demandent la dépréciation de la monnaie unique européenne pour relancer les exportations des pays membres de la zone. Dans cette tourmente, seule l'Allemagne arrive à tirer son épingle du jeu.

Les directives Bolkestein pointent du doigt, selon le courant libéral, les dérives d'une institutionnalisation trop forte en France : une législation sociale rigide, les normes sanitaires et administratives rigoureuses, la présence des organisations syndicales de combat ...

Cependant, comme on peut le constater dans le document 3, la France détient quelques secteurs qui restent porteurs de l'économie française. Il s'agit des secteurs qui nécessitent des innovations entraînant des productions à forte valeur ajoutée. Comme le souligne J.A Schumpeter, les innovations qui sont les applications économiques et commerciales d'une invention constituent le dynamisme du capitalisme, d’une économie.

Ainsi, le premier excédent français vient de l'aéronautique avec plus de 20 milliards d'euros représentant près de 17 % du PIB. Idem du secteur des produits chimiques. La formation du capital humain fait la différence au niveau de la compétitivité structurelle. Compétitivité prise en charge par les pouvoirs publics grâce aux politiques de recherche et développement (R&D).

**C- La désindustrialisation de la France est-elle inéluctable ?**

Nous avons constaté le déclin de l'industrie française. Mais peut-on penser, comme certains économistes que l'industrie française n'a pas d'avenir ?

Comment repenser le tissu industriel français pour le redynamiser ? Il faut à la fois plusieurs actions qui peuvent prendre les formes suivantes :

- Mettre l'accent sur les hautes technologies comme c'est le cas pour les secteurs de l'aéronautique et les produits chimiques. Pour cela, un partenariat à l'échelle européenne devient indispensable. C'est le cas d’Airbus. Ce partenariat au niveau européen pourrait se réaliser sous le patronage des pouvoirs publics

- Les pôles de compétitivité, avec leur dimension régionale, doivent voir le jour en grand nombre. Toutes les initiatives retiennent les leçons des

« Clusters » comme la Silicon Valley ...

L'industrie exerce un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités. Cela est d'autant plus vrai et plus patent dans les consommations intermédiaires. Ce qui signifie que le marché du travail reste soutenu par les résultats de l'industrie. Les usines qui ferment, et c'est le taux de chômage qui augmente. La diffusion des innovations qui incombent au secteur secondaire rejaillit sur l'économie dans sa globalité, tout en améliorant la productivité tant recherchée.

**Deuxième partie : Juridique**

**Proposition de corrigé** :

Q1 : il semble que le contrat puisse être requalifié en CDI car Mr Delage travaillait dans des conditions qui le plaçait dans un lien de subordination : il travaille au sein d'un service organisé : congés et horaires imposés ce qui pour la jurisprudence est un indice du lien de subordination et le lien de subordination est un élément essentiel du contrat de travail.

Q2 : pas de responsabilité civile du commettant basée sur 1384 du code civil car il a agit en dehors du cadre de ses fonctions, sans autorisation et hors des attributions qui lui sont confiées. Par contre une responsabilité civile délictuelle du salarié basée sur 1382 du code civil car on retrouve els 3 éléments de la responsabilité : un fait dommageable, un préjudice et un lien de causalité.

Q3 : une note en 2 parties : 1ère partie = les contrats sont maintenus avec le nouvel employeur qui est tenu à l'égard des salariés à toutes les obligations qui incombaient à l'ancien (congés payés, ancienneté …) et une 2ème partie sur le choix de la nouvelle structure juridique : éliminer la SNC : responsabilité solidaire des associés = risque pour le patrimoine personnel - éliminer l'EURL et la SASU car souhaite s'associer pour bénéficier d'entrées d'argent. Reste donc SARL, SAS ou SA ou les conditions sont remplies : responsabilité limitée au montant de l'apport - nouveaux associés pour les besoins de financement. Possibilité de conclure en proposant une étude plus détaillée de la situation matrimoniale, fiscale, etc.